

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -
(N° 1930)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 65

présenté par
M. Neuder

à l'amendement n° 33 de M. Bentz

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.